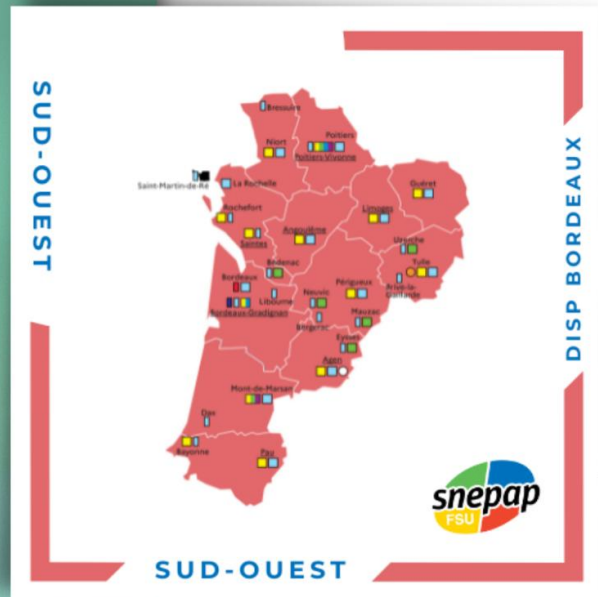




QUAND LA RÉGION BRÛLE, PROTÉGER LES AGENTS N'EST PAS UNE OPTION. C'EST UNE OBLIGATION.

Les demandes du SNEPAP-FSU Nouvelle
Aquitaine

Les incendies qui frappent actuellement la Gironde et les Landes dans notre région constituent une catastrophe d'une ampleur exceptionnelle. Des milliers de personnes ont dû être évacuées, des habitations sont menacées, des infrastructures sont touchées, tandis que la qualité de l'air se dégrade sur une grande partie de notre territoire.

Dans cette épreuve, le **SNEPAP-FSU Nouvelle-Aquitaine** adresse son soutien le plus sincère à toutes les populations sinistrées, avec une pensée particulière pour les personnels pénitentiaires de Gironde et des Landes, leurs familles et leurs proches.

Nombre de nos collègues vivent dans les secteurs concernés. Certains ont dû quitter leur domicile, d'autres s'inquiètent pour leurs biens ou leurs proches. Tous continuent pourtant d'assurer, souvent dans des conditions difficiles, une mission essentielle de service public.

Nous saluons également l'engagement remarquable des sapeurs-pompiers, des forces de sécurité, des personnels de secours, des collectivités et de tous ceux qui sont mobilisés depuis plusieurs jours.

Mais la solidarité ne saurait exonérer l'administration de ses responsabilités.

L'administration pénitentiaire a une obligation de protéger la santé et la sécurité de ses agents. Cette obligation doit aujourd'hui se traduire par des mesures concrètes et immédiates.

Le **SNEPAP-FSU Nouvelle-Aquitaine** demande sans délai :

- **la mise à disposition de masques FFP2** dans les services situés dans les zones impactées, pour les personnels et les usagers lorsque la situation l'exige
- **une évaluation immédiate des risques dans chaque établissement et SPIP** concernés, notamment au regard de la qualité de l'air
- **le recours au télétravail** chaque fois que les missions le permettent et la limitation des déplacements professionnels non indispensables
- **l'adaptation, voire la suspension temporaire, de l'accueil physique lorsque les conditions sanitaires ne permettent plus de garantir la protection** des personnels et des usagers





- **La possibilité de reporter les convocations non urgentes**, de privilégier les entretiens téléphoniques ou en visioconférence lorsque cela est possible et de réévaluer les obligations de déplacement imposées aux personnes suivies dans les secteurs les plus touchés.
- **l'octroi d'autorisations spéciales d'absence** pour les agents directement sinistrés ou évacués
- **la possibilité de reporter les congés** des personnels touchés sans pénalisation
- **une prise en compte effective des difficultés de déplacement** liées aux fermetures de routes, aux évacuations ou aux conditions de circulation
- **la mobilisation des dispositifs d'action sociale et d'accompagnement psychologique** pour les collègues qui en auraient besoin.

Cette catastrophe rappelle une réalité simple : derrière chaque uniforme, chaque bureau, chaque permanence, il y a des femmes et des hommes, des familles, des enfants, des maisons parfois menacées.

Le service public pénitentiaire ne peut fonctionner durablement que si celles et ceux qui le font vivre sont protégés.

La protection des personnels ne s'oppose jamais à celle des personnes placées sous main de justice. Au contraire, l'une conditionne l'autre. Le **SNEPAP-FSU Nouvelle-Aquitaine** demande que toutes les dispositions soient prises pour préserver la santé des personnes détenues et des personnes suivies par les SPIP : accès à une information claire, adaptation des prises en charge lorsque les conditions l'imposent, limitation de l'exposition aux fumées et maintien des dispositifs indispensables d'accompagnement.

Le **SNEPAP-FSU Nouvelle-Aquitaine** restera pleinement mobilisé pour défendre les personnels, porter leurs difficultés auprès de l'administration et veiller à ce qu'aucun collègue ne soit laissé seul face à cette catastrophe.

Notre région traverse une épreuve exceptionnelle. La réponse de l'administration mais aussi notre solidarité doivent être à la hauteur.

Les représentants du bureau régional SNEPAP-FSU Nouvelle Aquitaine

Vous êtes en Gironde et souhaitez apporter votre aide ? Rendez-vous sur le site :

<https://www.bordeaux-metropole.fr/actualites/incendies-en-gironde-accueil-personnes-evacuees-collecte-dons>

Un numéro vert est également en place : 0800 006 090

Enfin sur la région le site [PREVENTRAIDE](https://www.preventraide.fr) est également disponible :

<https://www.preventraide.fr>